



Notre proposition Prévoyance Entreprise

Pour l'ensemble des salariés

Référence projet 423323
Pour la société HIRELINK



le 3 mai 2024

Votre contact

VOTRE AGENT GENERAL D'ASSURANCE EXCLUSIF PREVOYANCE & PATRIMOINE

HUARD VINCENT
142 RUE DE RIVOLI
75001 PARIS

☎ **0681776695**

✉ agencea2p.vincent.huard@axa.fr

N° ORIAS 16 004 183

orias.fr



1

Notre offre en un coup
d'oeil



Les données de l'entreprise

Nom de l'entreprise : HIRELINK

Adresse : 75001 PARIS

Siret : 92495842400013

Convention collective : 3219 - Convention collective nationale de branche des salariés en portage salarial

Activité : 748K - Services annexes à la production

Les taux de cotisation

2



Quels sont les taux de cotisation appliqués ?

Notre proposition de cotisation

Notre proposition au **1er juin 2024** s'entend hors modifications légales ou réglementaires modifiant la nature du risque et des engagements et sans revalorisation des prestations (Incapacité – Invalidité – Rente éducation - Rente de conjoint) en cours de service à la date d'effet du contrat.

Le régime proposé est à adhésion obligatoire pour l'ensemble de vos collaborateurs.

Ces taux de cotisation sont exprimés en pourcentage des salaires annuels bruts des salariés de l'entreprise.

Les taux de cotisation sont fixés comme suit :

	Taux de cotisation
Tranche A	1,50%
Tranche B	0,86%

L'employeur doit affilier ses cadres et assimilés à un régime de prévoyance financé par une cotisation minimum de 1,50% de la tranche A.

Les assiettes de cotisation

- Tranche A : fraction de salaire limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale
- Tranche B : fraction de salaire comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale

La validité du projet

Le présent projet est émis pour une période expirant le 31 décembre 2024. Au-delà de cette date et compte tenu des évolutions possibles des risques, les conditions de tarification et de garanties seront revues.

Ceci est un projet n'ayant pas de valeur contractuelle.

Comment sont déterminées vos cotisations ?

Les taux de cotisation fixés ci-dessus sont valables pour une date d'effet du contrat au 1er juin 2024.

Ils sont déterminés en fonction des informations que vous nous avez transmises.

Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la structure démographique de la catégorie de personnel étudiée et éventuellement de l'examen des questionnaires de santé des salariés.

Comment est appelée la cotisation des assurés en arrêt de travail ?

Les cotisations pour l'assuré en arrêt de travail ne sont dues que sur le salaire total ou partiel maintenu par le souscripteur.

Comment sont révisées vos cotisations ?

Les cotisations pourront être revues en fonction des résultats techniques de votre périmètre de mutualisation et de tout élément de nature à modifier le risque assuré (démographie, dérive des prestations, évolution de la réglementation, etc.).

A quelle date régler les cotisations ?

Les cotisations sont payables trimestriellement à terme échu, c'est-à-dire à la fin des 3 mois qui font le trimestre.

3 Les garanties proposées



Quelles sont les garanties proposées ?

Caractéristiques de l'offre HIRELINK

Date d'effet : 1er juin 2024

Collège concerné : Ensemble du personnel

Garanties (Montant exprimé en % de la base de calcul des prestations)	Niveau des garanties		
	Tranche A	Tranche B	PASS

La garantie décès en capital

En cas de décès de l'assuré

Versement d'un capital quelle que soit la situation de famille de l'assuré :

Tout assuré	170%	170%	-
Montant minimum du capital			
Assuré non cadre			
Tout assuré	-	-	170%
Assuré cadre			
Tout assuré	-	-	340%

En cas de perte totale et irréversible d'autonomie de l'assuré

Versement par anticipation d'un capital :

100% du capital prévu
en cas de décès

Le versement de ce capital met fin à la garantie décès en capital.

En cas de décès du conjoint après celui de l'assuré ou simultanément

Pour les assurés mariés ou liés par un pacte civil de solidarité

Versement d'un capital supplémentaire réparti par parts égales entre les enfants à charge :

100% du capital prévu
en cas de décès



QUIJEPROTÈGE
Protéger ses proches en pensant à demain

Depuis la plateforme quijeprotege.fr
Une question ?
Assistance disponible au **09 69 39 38 36**
ou par mail à mesbeneficiaires@quijeprotege.fr

Garanties (Montant exprimé en % de la base de calcul des prestations)	Niveau des garanties		
	Tranche A	Tranche B	PASS

La garantie rente éducation

En cas de décès de l'assuré avec au moins un enfant à charge

Service d'une rente par enfant à charge, d'un montant annuel :

Jusqu'au 18e anniversaire	12%	12%	-
Du 18e au 26e anniversaire	15%	15%	-

La rente est servie à l'enfant majeur s'il poursuit des études et à l'enfant handicapé tant qu'il est en vie.

Garanties (Montant exprimé en % de la base de calcul des prestations)	Niveau des garanties		
	Tranche A	Tranche B	PASS
Montant annuel minimum de la rente			
Assuré non cadre			
Jusqu'au 18e anniversaire	-	-	12%
Du 18e au 26e anniversaire	-	-	15%
Assuré cadre			
Jusqu'au 18e anniversaire	-	-	24%
Du 18e au 26e anniversaire	-	-	30%

L'évolution du montant de la rente intervient le 1er jour du trimestre civil qui suit l'anniversaire.

Cette rente est versée à terme échu, à la fin de chaque trimestre civil.

En cas de décès du conjoint après celui de l'assuré ou simultanément

Pour les assurés mariés, liés par un pacte civil de solidarité ou vivant en concubinage

Service d'une rente par enfant à charge, d'un montant annuel :

100% du montant
de la rente éducation

La rente est servie à l'enfant handicapé tant qu'il est en vie.

Cette rente est versée à terme échu, à la fin de chaque trimestre civil.

En cas de décès de l'assuré avec au moins un enfant handicapé à charge

Service d'une rente viagère par enfant handicapé à charge, d'un montant annuel :

- - 20%

Cette rente est versée à terme échu, à la fin de chaque trimestre civil.

Garanties (Montant exprimé en % de la base de calcul des prestations)	Niveau des garanties	
	Tranche A	Tranche B
La garantie incapacité temporaire de travail		

En cas d'incapacité temporaire de travail

Les prestations sont calculées sur les salaires bruts imposables correspondants aux salaires pris en compte dans la base de calcul des prestations, sous déduction de la prestation servie par la Sécurité sociale.

Franchise :

90 jour(s) d'arrêt
de travail continu

Indemnité journalière

80% 80%

En cas de rupture du contrat de travail, les prestations sont limitées de façon que l'ensemble des revenus de l'assuré ne puisse excéder 100% du salaire net imposable correspondant aux salaires pris en compte dans la base de calcul des prestations.



AIDE A LA REPRISE
Accompagner les salariés en
absence longue durée

Par mail à l'adresse : service.suivimedical@axa.fr
Par téléphone : 09 69 39 38 36 (choix 3)

Garanties (Montant exprimé en % de la base de calcul des prestations)	Niveau des garanties	
	Tranche A	Tranche B

La garantie invalidité permanente

En cas d'invalidité permanente d'origine non professionnelle

Les prestations sont calculées sur les salaires bruts imposables correspondants aux salaires pris en compte dans la base de calcul des prestations, sous déduction de la prestation servie par la Sécurité sociale.

Le montant annuel de la rente est fonction de la catégorie d'invalidité dans laquelle nous classons l'assuré :

1re catégorie

Rente	45%	40%
-------	-----	-----

2e catégorie

Rente	80%	80%
-------	-----	-----

3e catégorie

Rente	80%	80%
-------	-----	-----

Le montant de la rente est limité de façon que l'ensemble des revenus de l'assuré ne puisse excéder le salaire net imposable correspondant aux salaires pris en compte dans la base de calcul des prestations.

En cas d'invalidité permanente d'origine professionnelle

Les prestations sont calculées sur les salaires bruts imposables correspondants aux salaires pris en compte dans la base de calcul des prestations, sous déduction de la prestation servie par la Sécurité sociale.

Le montant annuel de la rente est fonction du taux d'incapacité permanente professionnelle "N" attribué par la Sécurité sociale :

Taux d'incapacité permanente professionnelle compris entre 33% et 65%

Rente	3N/2 x 80%	3N/2 x 80%
-------	------------	------------

Taux d'incapacité permanente professionnelle supérieur ou égal à 66%

Rente	80%	80%
-------	-----	-----

Le montant de la rente est limité de façon que l'ensemble des revenus de l'assuré ne puisse excéder le salaire net imposable correspondant aux salaires pris en compte dans la base de calcul des prestations.



DIAGNOSTIC DE L'ABSENTEISME

Mesurer la santé au travail et améliorer le bien-être des salariés

Depuis le portail MAPSO, point d'entrée unique pour gérer vos contrats collectifs



AIDE À LA RÉDACTION DU DUERP

Simplifiez vos démarches réglementaires

Depuis le portail MAPSO, point d'entrée unique pour gérer vos contrats collectifs

Autres garanties et services

Assistance

Vous bénéficiez des services du pack Services complémentaires en cas d'arrêt de travail, décrit au chapitre correspondant.

Vous bénéficiez des services du pack Aide aux Aidants, décrit au chapitre correspondant.

En cas d'arrêt de travail, vous pouvez bénéficier du service d'accompagnement vers un retour à l'emploi. Les conditions de mise en œuvre sont décrites au chapitre correspondant.



SOUTIEN EN CAS DE CRISE

Soyez accompagnés face à une crise majeure

Pour déclencher le service, privilégiez votre interlocuteur dédié.

En cas d'indisponibilité, contactez le **01 55 92 22 95**

Définitions

- TA : fraction de salaire limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale
- TB : fraction de salaire comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale
- PASS : plafond annuel de la Sécurité sociale

4 Vos services Prévoyance et Assistance INCLUS DANS NOTRE PROPOSITION





En inclusion

Services Prévoyance Salariés



Quijeprotège

Les salariés ont la possibilité de désigner, simplement et à tout moment, leurs bénéficiaires pour les aider à faire face sereinement aux événements de la vie grâce au versement d'un capital en cas de décès.



UNE SOLUTION RAPIDE ET INTUITIVE

Les salariés déclarent leurs bénéficiaires en ligne en quelques clics via quijeprotege.fr.
Une démarche simple, pas à pas, grâce à un accès internet, un téléphone portable et une adresse email.



UN ESPACE SÉCURISÉ ET CONFIDENTIEL

3 points de contrôle :

- Une adresse mail,
- Un lien de connexion à durée de validité courte,
- Une signature électronique par SMS



DES CHOIX PERSONNALISABLES ET ACTUALISABLES

COMMENT Y ACCÉDER ?



Depuis la plateforme quijeprotege.fr
Une question ? Une assistance par mail est disponible
sur mesbeneficiaires@quijeprotege.fr ou par téléphone au **09 69 39 38 36**

Web Rentiers

Les salariés gèrent leurs rentes (rente conjoint, éducation et invalidité) sereinement, en quelques clics, 7j/7 et 24h/24



UNE GESTION SIMPLIFIÉE DES RENTES

Grâce à Web Rentiers, les salariés peuvent :

- Consulter l'historique des paiements effectués au titre de leurs rentes et/ou prestations.
- Ajouter plusieurs rentes et/ou prestations AXA à leur espace pour avoir une vision globale des versements.
- Actualiser leur dossier et transmettre des justificatifs en ligne.
- Accéder à leur relevé fiscal ainsi qu'à leurs attestations de paiement des deux dernières années et les télécharger à tout moment.



ÊTRE AIDÉ ET CONSEILLÉ

La possibilité de poser leurs questions ou de demander en ligne un rendez-vous avec un conseiller.

COMMENT Y ACCÉDER ?



Depuis la plateforme **rentiers-ere.axa.fr**

INCLUS EN PREVOYANCE COLLECTIVE

Certificat Médical Détailé digital (e-CMD)

LA solution pour faciliter les démarches en cas d'arrêt de travail



UNE SOLUTION FACILE

Grâce à l'e-CMD, une solution 100% digitale, le traitement de l'arrêt de travail devient plus simple et plus rapide !



UNE SOLUTION RAPIDE



UNE SOLUTION SÉCURISÉE

L'e-CMD offre une qualité de service renforcée en garantissant un meilleur suivi des dossiers ainsi qu'une sécurisation renforcée des données des salariés.

CONFIDENTIALITÉ ET SECRET MÉDICAL GARANTIS

Informations accessibles à l'Antenne médicale AXA
uniquement (médecin conseil)

COMMENT Y ACCÉDER ?



Depuis la plateforme [https:// Certifmed.axa.fr/](https://Certifmed.axa.fr/)

Ce service est accessible dans les conditions et limitations prévues au contrat.



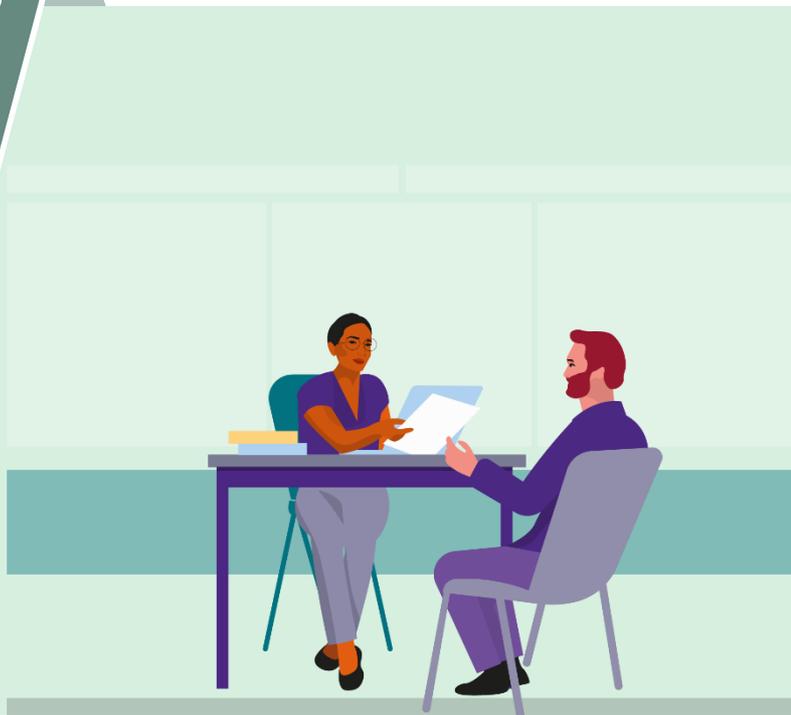
En option

Services Prévoyance Salariés



Soutien Maladies Graves

Être accompagné pour faire face à la maladie



Les salariés bénéficient d'un accompagnement et de services dédiés dès l'annonce de la maladie, pendant le traitement et à tout moment.



Souscrire à l'offre Soutien Maladies Graves permet aux salariés de bénéficier d'un **capital*** (3000 €, 5000 € ou 8000 € au choix*) pour couvrir leurs premiers frais ainsi que de services pour les accompagner à toutes les étapes de la maladie. Vous pouvez également choisir de couvrir les ayants droit des salariés (conjoint et enfants).

Les pathologies : *Se référer à la notice pour la définition complète des pathologies.*

7 pathologies

14 pathologies

Cancer
Accident vasculaire cérébral (AVC)
Infarctus du myocarde
Maladies de Parkinson
Insuffisance rénale dialysée
Greffe d'organe
Sclérose en plaques

Insuffisance respiratoire chronique grave
Insuffisance cardiaque grave
Comas
Brûlures graves
Paraplégie
Maladie de Charcot
Maladie d'Alzheimer



COMMENT Y ACCÉDER ?



Par téléphone au **01 55 92 12 04**

Ce service est accessible dans les conditions et limitations prévues au contrat.

* Le capital indiqué peut faire l'objet de prélèvements fiscaux et sociaux selon la fiscalité applicable au contrat.

Aide aux Aidants

Être accompagné pour mieux aider



Les salariés bénéficient d'un care manager pour les accompagner et concilier au mieux leur activité professionnelle et leur rôle d'aidant familial.



UN CARE MANAGER LES ACCOMPAGNE POUR :

- Evaluer les besoins
- Simplifier le quotidien
- Protéger la santé

Un package de service d'une valeur estimée à 2 000 € (aides à domicile, aide à l'organisation, soutien psychologique, solutions de répit, téléconsultation...)

La possibilité de financer les congés des salariés aidants avec des indemnités journalières.

POUR QUI ?

Tout type d'aidant qui accompagne une personne âgée ou handicapée, pour accomplir des actes de la vie quotidienne (le conjoint, ascendants ou descendants du salarié ou de son conjoint)

COMMENT Y ACCÉDER ?

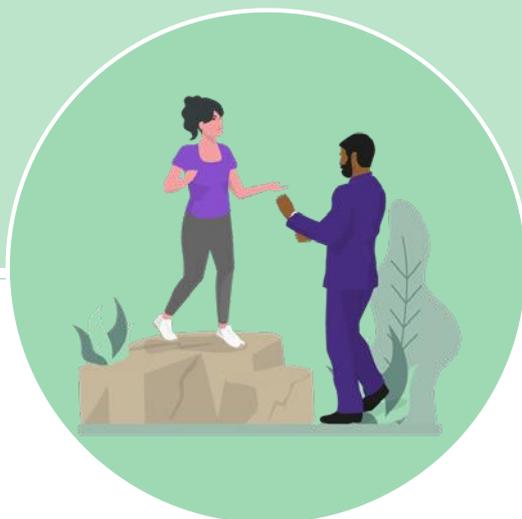


Depuis l'**Espace Client** ou [angel.fr](https://www.angel.fr)
Par téléphone : Depuis la France au **36 33** (coût d'un appel local)
Depuis l'étranger **+33 1 55 92 27 54**

AXA Entraide

Être aidé

Angel



AXA Entraide, association loi de 1901, apporte une aide aux salariés en situation humaine et financière difficile, aggravée par un évènement déclencheur de détresse sociale (sinistre, maladie, accident...).

EXEMPLES DE PARTICIPATIONS ACCORDÉES PAR AXA ENTRAIDE :

- Pour les personnes en situation de handicap : aide à l'acquisition d'un fauteuil roulant, à l'aménagement d'une maison ou d'un véhicule...
- Pour permettre l'accès aux soins aide au financement de dépenses de santé non remboursées...
- Pour rebondir en cas de coups durs : aide au financement d'obsèques ou de dépenses en lien avec le contrat d'assurance...

Sous réserve d'acceptation de la demande d'aide en tenant compte des circonstances particulières et des ressources du foyer.

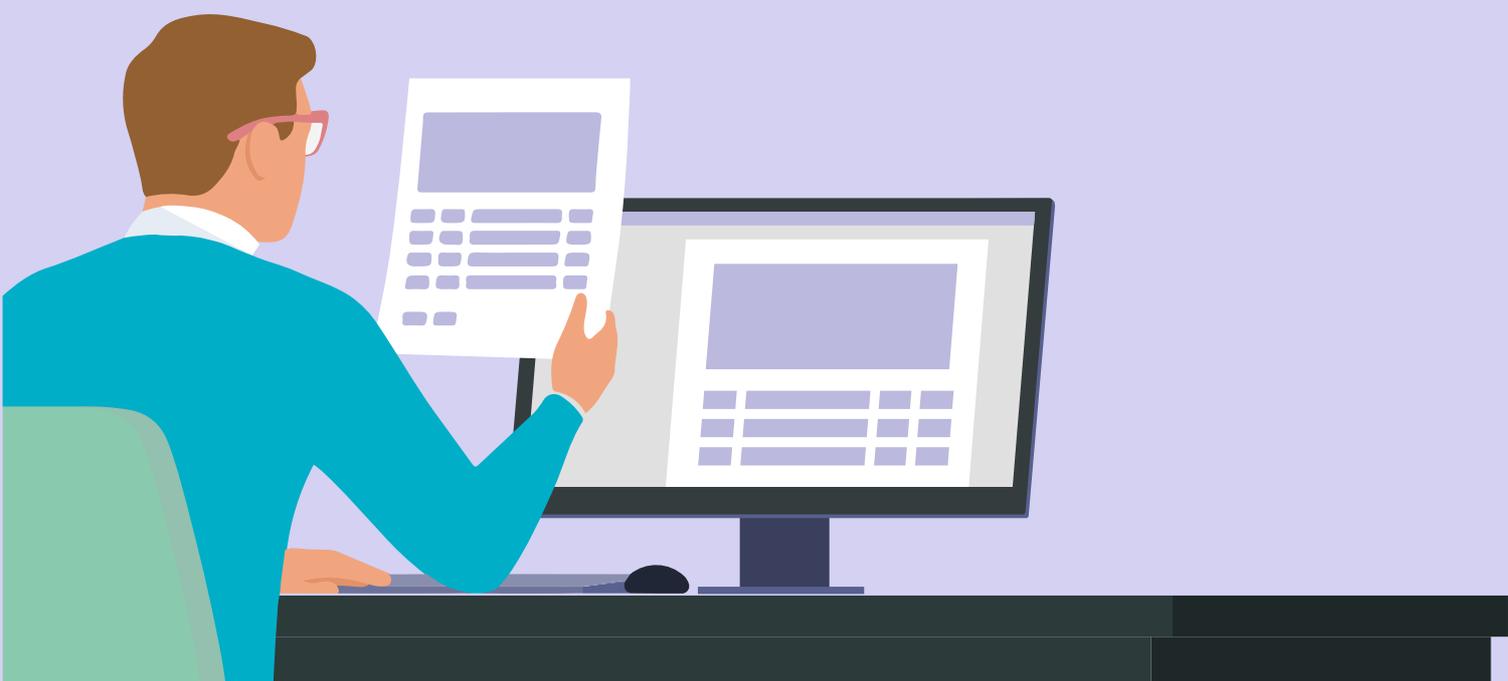
COMMENT Y ACCÉDER ?



Contactez les équipes d'AXA Entraide à :
service.axaentraide.fr



Services Entreprises



En inclusion

Portail ma protection sociale (MAPSO)

Le point d'entrée unique
pour effectuer vos opérations



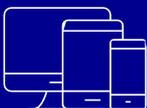
UN PORTAIL DIGITAL CLÉ EN MAIN :

Le point d'entrée unique pour accéder et gérer vos contrats collectifs : Santé, Prévoyance, Epargne salariale et Retraite

Le petit qui fait la différence

- Accès à vos contrats, derniers paiements et appels de cotisations
- Accès direct à vos parcours Prévoyance Entreprise et Santé Entreprise...
- Consultation des services non-assurantiels pour les Salariés (univers médical Angel) et votre Entreprise (Soutien en cas de crise majeure, indicateurs de démographie et absentéisme, etc.)
- Une base documentaire : documents contractuels, livrets services...

COMMENT Y ACCÉDER ?



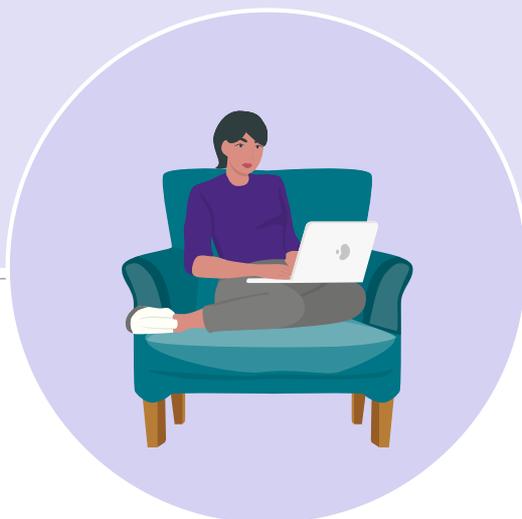
Accessible sur <https://entreprise.ma-protectionsociale.fr>

Une question ? Contactez l'équipe par téléphone au **09 69 39 38 36**



Aide à la rédaction du DUERP

Simplifiez vos démarches réglementaires



BÉNÉFICIEZ D'UN OUTIL CLÉ EN MAIN POUR VOS DÉMARCHES DE PRÉVENTION AU TRAVAIL

- Réalisez votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de manière simple, rapide et digitalisée
- Renseignez vos fiches pénibilité pour assurer la sécurité des salariés
- Supervisez et organisez efficacement votre plan d'actions de prévention tout au long de l'année



FAITES LE POINT SUR VOS OBLIGATIONS ET TESTEZ VOTRE CONFORMITÉ

Des tests pour faire le point sur vos connaissances et vos obligations et une checklist d'actions à mener pour être en conformité.



METTEZ À JOUR VOTRE DUERP EN TOUTE SIMPLICITÉ

Soyez averti de l'échéance de mise à jour du DUERP à effectuer et consultez votre historique.

COMMENT Y ACCÉDER ?



Disponible sur le portail **MAPSO**, le point d'entrée unique pour gérer vos contrats collectifs

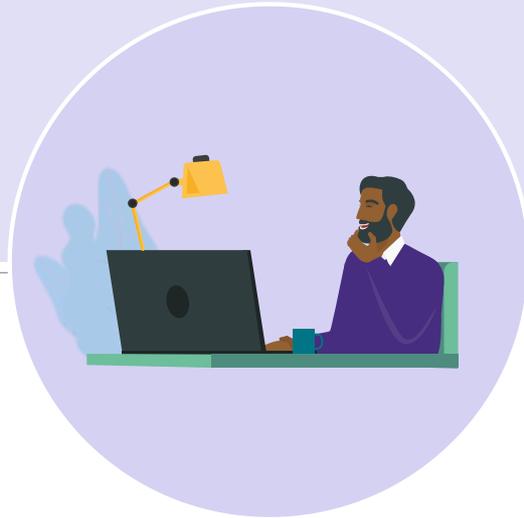


INCLUS EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE COLLECTIVES :

> 100 SALARIÉS > INDICATEURS SECTEUR + ENTREPRISES
> 2000 SALARIÉS > INDICATEURS PATHOLOGIES

Absentéisme : 10 indicateurs CLÉS

Situez la démographie et l'absentéisme de votre entreprise



Des indicateurs pour vous aider à situer la démographie et l'absentéisme de votre entreprise en comparaison à votre secteur d'activité pour repérer de potentiels axes de vigilance.



OBTENEZ UN SUIVI DANS LE TEMPS

Vos 10 indicateurs sont actualisés chaque année permettant ainsi de suivre leur évolution dans le temps à travers l'outil Data Map.



COMPAREZ-VOUS À VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un benchmark sectoriel couvrant 3M de salariés et issu de données anonymisées de 90 000 entreprises (assurées par AXA France) réparti en 25 secteurs d'activité.

COMMENT Y ACCÉDER ?

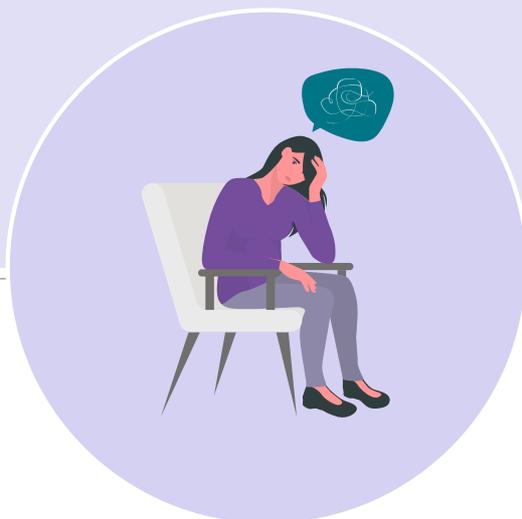


Disponible sur le portail **MAPSO**, le point d'entrée unique pour gérer vos contrats Collectifs



Soutien en cas de crise

Soyez accompagnés face à une crise majeure



SOYEZ SOUTENUS ET CONSEILLÉS EN CAS DE CRISE

Un soutien psychologique pour les salariés et des conseils en communication de crise pour vous accompagner.



BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE DANS VOS PRISES DE DÉCISIONS

Un accompagnement juridique pour vous permettre de prendre les bonnes décisions, conformément à vos droits et obligations.



ENRAYEZ LA CRISE GRÂCE À DES ACTIONS DE COMMUNICATION BIEN CIBLÉES

Des conseils en communication de crise : veille médiatique, coaching (préparation pour répondre aux médias), stratégie média, communiqué, RP, cellule de crise, ...

COMMENT Y ACCÉDER ?



Pour déclencher le service, privilégiez votre interlocuteur dédié.
En cas d'indisponibilité, contactez le **01 55 92 22 95**



La déclaration sociale nominative (DSN)

Simplifiez vos déclarations sociales



La Déclaration Sociale Nominative (DSN) permet, chaque mois, de transmettre une liste nominative du personnel adhérent à un ou plusieurs contrats collectifs Santé et / ou Prévoyance complémentaire.

LA DSN PERMET DE :

- préciser les données relatives aux adhérents et aux cotisations (assiette, taux, montant) nécessaires à la gestion des contrats
- calculer automatiquement les cotisations chaque trimestre.

LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE ?



- **Gain de temps** et de **fiabilité** sur la déclaration des effectifs



- **Pas de bordereau d'appel de cotisations** à compléter

UNE QUESTION SUR LA DSN ?



09 69 39 38 36
service.dsn@axa.fr



Services Entreprises



En option



Prévention santé en entreprise

Pourquoi aller plus loin avec VerbaTeam ?

1

Un état de crise permanent qui affecte la **santé** physique et psychologique des **salariés**

2

Les entreprises doivent se démarquer avec des **politiques RSE** et une **marque employeur** forte

3

Une hausse constante de **l'absentéisme** entraînant un lourd impact économique, financier et client

4

Un renforcement des **obligations réglementaires** dans le cadre de la loi santé au travail

Faire le choix de développer des solutions de prévention durables et rentables en entreprise avec VerbaTeam

verbaTeam
Conseil en prévention santé & QVCT

Lancée en 2022, VerbaTeam est un nouvel acteur, spécialisé dans la prévention santé et la QVCT.

Incubateur de solutions innovantes, VerbaTeam s'appuie sur l'intelligence data pour concevoir et déployer des services de prévention personnalisés.

Les 4 piliers de l'offre VerbaTeam



Maîtriser **l'absentéisme** & piloter la prévention via **l'analyse data**



Démocratiser l'accès aux **bilans de santé** pour les salariés



Construire des plans de prévention santé sur-mesure : **RPS, TMS, nutrition, addictions, ...**



Aider les **salariés aidants** à concilier vie professionnelle et rôle d'aidant

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.verbateam-services.fr

contact@verbateam-services.fr

VerbaTeam est une marque d'Isea

Isea SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 €

Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75916 PARIS CEDEX 19 - 440 358 471 RCS Paris

Enfin un bilan de santé pour tous les salariés !

8 facteurs sur 10 peuvent être modifiables afin d'éviter les maladies cardiovasculaires grâce à des mesures hygiéno-diététiques.

Source : Etude AXA Prévention 2021



Le bilan de santé : un dispositif de prévention universel et intergénérationnel



QUESTIONNAIRE MODE DE VIE

Etude de 4 thématiques
(nutrition, activité sportive,
stress, sommeil)

SENSIBILISATION

+++



BILAN DE SANTÉ HYBRIDE

Un questionnaire
santé en ligne et une
analyse biologique

DÉPISTAGE

+++



BILAN DE SANTÉ PHYSIQUE

Un bilan général
et un bilan
cardiovasculaire

EXAMENS APPROFONDIS

+++

Les avantages du dispositif



POUR LES SALARIÉS

Bénéficier de conseils et d'un dispositif de prévention le plus individualisé et efficace sur sa santé (notamment : mode de vie, maladies chroniques, nutrition, stress, sommeil, ...)



POUR LES RH

Être précurseur en proposant un avantage salarié différenciant au service de la marque employeur
La data au service de la prévention : une vision anonymisée globale de la santé des salariés pour mettre en place des actions de prévention ciblées



UNE OFFRE MODULAIRE

adaptée à votre organisation et votre budget



UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

allant des bilans de santé à la mise en oeuvre d'actions de prévention

Besoin de plus de renseignements ? Contactez-nous !



contact@verbateam-services.fr
www.verbateam-services.fr



Maîtriser l'absentéisme & piloter la prévention

QUELS CONSTATS SUR L'ABSENTÉISME EN 2022 ?

- + Une **hausse significative** de l'absentéisme de **+40% en 3 ans**
- + Une flambée des **arrêts de courte durée**
- + Les **troubles psychologiques** deviennent la première cause des arrêts de longue durée

Source : Data Scope - Observatoire de l'absentéisme 2022



UNE DÉMARCHE D'AIDE À LA DÉCISION S'APPUYANT SUR LA COMBINAISON DE DATA ET D'UNE ÉQUIPE CONSEIL



UNE PLATEFORME ABSENTÉISME EN MODE DATA AS A SERVICE

- + Pour analyser les **foyers d'absentéisme et la dynamique d'emploi**
- + **Les comparer** à un secteur représentatif pour **repérer et identifier** les profils des collaborateurs impactés
- + Et les **suivre dans le temps**



UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE

- + Pour vous accompagner dans l'**analyse des données & définir des plans d'actions** adaptés
- + **Des compétences dédiées à vos côtés** : Experts RH, Data Scientists, Médecins, Préventeurs

LA PLATEFORME ABSENTÉISME



Une **vision fine ou agrégée des foyers d'absentéisme** au travers de +100 indicateurs



Un **benchmark significatif** de 3 Millions de salariés et 25 secteurs d'activité



Des données sécurisées selon les normes RGPD

LES AXES D'ANALYSE

- + **Benchmark interne** par établissement / famille professionnelle (customisation)
- + **Répartition des arrêts** courts / longs
- + Analyse par **saisonnalité**
- + Par **type de contrats** (CDI/CDD/...), ancienneté, genre
- + Des **motifs des arrêts** (AT/MP, pathologies)

Besoin de plus de renseignements ? Contactez-nous !



contact@verbateam-services.fr
www.verbateam-services.fr



5

Votre bon pour accord





Bon pour accord

Si notre proposition a retenu votre attention, il vous suffit, pour y souscrire, de signer le « bon pour accord » ci-dessous.

VOS RÉFÉRENCES

Prévoyance Entreprise

Projet
423323

Date du projet
3/5/2024

Groupe assuré
Ensemble du personnel

Date de validité
31 décembre 2024

Date d'effet : **1er juin 2024**

Je reconnais avoir pris connaissance du projet et je donne mon accord pour l'établissement du contrat.

Fait à

Le/..../.....

Signature et cachet de l'entreprise :